Enabel

Liste de questions réponses

COD20004-10300_Marché public de fournitures relatif à “Acquisition de matériels informatiques pour les partenaires du PIREDD KORLOM”

Code Navision : COD2000411

Q 1. Il nous est demandé dans l'Ado un cautionnement (art 25 à 33) de 5% du montant Hors Taxe pour chaque lot. Pouvons-nous comprendre par-là, qu'il s'agit de la présentation d'une garantie bancaire de 5% HT pour chaque lot ? Veuillez nous confirmer svp.

R1 :

Pour chaque lot attribué, le titulaire devra présenter une garantie de bonne fin d'exécution correspondant à 5 % de la valeur hors TVA du lot concerné à fournir après l'attribution. Ce n'est pas donc une pièce à joindre à l'offre

Q. 2. Dans le cadre de l'analyse des spécifications techniques relatives aux ordinateurs portables, nous souhaitons solliciter une clarification concernant le processeur requis.
En effet, les spécifications mentionnent les caractéristiques minimales suivantes :

- Processeur : minimum 13e génération ;
- 10 cœurs et 16 threads ;
- 20 Mo de cache ;
- Fréquence Turbo pouvant atteindre 4,6 GHz sur les cœurs Performance.

Toutefois, le dossier ne précise pas explicitement si le processeur attendu doit être de type **Intel Core i5 ou Intel Core i7**.
À cet effet, nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer si un processeur Intel Core i5 de 13e génération répondant à l'ensemble des caractéristiques techniques minimales susmentionnées est acceptable, ou si un processeur Intel Core i7 est expressément exigé.

R.2)

Nous vous confirmons que le Cahier Spécial des Charges (CSC) définit les exigences techniques minimales auxquelles les équipements proposés doivent satisfaire.

Par conséquent, le processeur proposé sera considéré comme conforme dès lors qu'il répond à l'ensemble des caractéristiques techniques minimales spécifiées dans le CSC.

Dès lors, le CSC n'impose pas explicitement un modèle ou une gamme particulière de processeur (par exemple Intel Core i5 ou Intel Core i7). L'évaluation de la conformité portera sur le respect des caractéristiques techniques minimales requises et non sur la seule appellation commerciale du processeur.

Nous rappelons également que les soumissionnaires sont tenus de respecter au minimum les exigences techniques publiées. Toute offre proposant des performances supérieures aux seuils minimaux requis sera également considérée comme recevable, sous réserve du respect de l'ensemble des autres dispositions du CSC.

Q.3. Dans le cadre de ce marché, et plus particulièrement pour le GPS portable professionnel, nous souhaiterions savoir si pour le point suivant cela était nécessaire :

Cartographie : Cartes TopoActive Europe préchargées

En effet, le matériel est destiné à une utilisation nationale, au Congo RDC, il ne nous semble pas essentiel d'activer cette option.

Pourriez-vous nous revenir sur ce point ?

R.3)

Le matériel faisant l'objet de cette acquisition étant destiné à être utilisé exclusivement en République Démocratique du Congo (RDC), la cartographie TopoActive Europe préchargée ne présente pas d'utilité particulière dans le cadre de son exploitation.

Par conséquent, l'absence de cette cartographie ne saurait constituer un motif de non-conformité, dès lors que les autres caractéristiques techniques et fonctionnelles requises dans le cahier des charges sont pleinement respectées.